



CARNET DE PRÉLÈVEMENT

CAILLE DES BLÉS

SAISON DE CHASSE : 20 / 20

PRÉNOM ET NOM DU CHASSEUR :

NUMÉRO IGU À 14 CHIFFRES :
(IDENTIFICATION GUICHET UNIQUE)

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE :

Instructions :

- Cochez ou pointez la date (jour + mois) dès le 1^{er} prélèvement
- Cochez ou pointez une case par caille prélevée (maximum 15 par jour)
- Conservez ce carnet en bon état et présentez-le en cas de contrôle.
- Renvoyez ce carnet à votre fédération départementale de chasse à la fin de la saison

**PRÉLÈVEMENT MAXIMUM AUTORISÉ :
15 OISEAUX PAR JOUR PAR CHASSEUR**

Ce carnet est individuel et doit être rempli immédiatement après chaque prélèvement.



Fédération Nationale des Chasseurs

N°1 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE		MOIS		☐ AOÛT	☐ SEPT.	☐ OCT.	☐ NOV.	☐ DÉC.	☐ JANV.	☐ FÉV.					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

[illegible]

N°2 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE		MOIS		☐ AOÛT	☐ SEPT.	☐ OCT.	☐ NOV.	☐ DÉC.	☐ JANV.	☐ FÉV.					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

[illegible]

N°3 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE		MOIS		☐ AOÛT	☐ SEPT.	☐ OCT.	☐ NOV.	☐ DÉC.	☐ JANV.	☐ FÉV.					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

[illegible]

N°4 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

CALENDRIER - MOIS DE AOÛT 2017															
DATE		MOIS				☐ AOÛT	☐ SEPT.	☐ OCT.	☐ NOV.	☐ DÉC.	☐ JANV.	☐ FÉV.			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

[illegible]

N°5 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE		MOIS ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

[illegible]

N°6 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATES		MOIS ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

[illegible]

N°7 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATES		MOIS ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

[illegible]

N°8 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATES		MOIS ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

[illegible]

N°9 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATES		☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

[illegible]

N°10 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATES		☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

[illegible]

N°11 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATES		MOIS ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

[illegible]

N°12 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATES		MOIS ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

[illegible]

N°13 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATES		MOIS ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

[illegible]

N°14 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATES		MOIS ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

[illegible]

N°15 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE		MOIS ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°16 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE		MOIS		☐ AOÛT	☐ SEPT.	☐ OCT.	☐ NOV.	☐ DÉC.	☐ JANV.	☐ FÉV.					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°17 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE		MOIS		☐ AOÛT	☐ SEPT.	☐ OCT.	☐ NOV.	☐ DÉC.	☐ JANV.	☐ FÉV.					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°18 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

CALENDRIER															
DATE		MOIS ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°19 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE		MOIS ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°20 NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT :

NOUVEAU CALENDRIER DES ALLEGES 1977															
DATE		MOIS		☐ AOÛT	☐ SEPT.	☐ OCT.	☐ NOV.	☐ DÉC.	☐ JANV.	☐ FÉV.					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

NOMBRE DE CAILLES PRÉLEVÉES (MAXIMUM 15) COCHER UNE CASE PAR CAILLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

TOTAL DE CAILLES PRÉLEVÉES SUR LA SAISON :

À RENVoyer À VOTRE FÉDÉRATION EN FIN DE SAISON AVANT LE 31 MARS
LORSQUE LE CARNET EST ENTIÈREMENT REMPLI,
UTILISEZ UN AUTRE CARNET OU IMPRIMEZ-EN UN NOUVEAU.